

## **Hpst : Roselyne Bachelot lâche du lest sur l'encadrement du secteur 2**

C. L B

L'interview que la ministre de la Santé a accordé au Panorama du Médecin, le 20 avril le laissait clairement entendre. Le directeur de cabinet de Roselyne Bachelot vient de le confirmer à une délégation d'internes de l'Isnih (Intersyndicale nationale des internes des hôpitaux), reçue hier au ministère alors que l'agitation s'étend en France contre la future loi Bachelot. Dans le cadre de l'examen du projet de loi au Sénat, à partir du 11 mai, la ministre acceptera le retrait des amendements N° 830 et 865 encadrant le secteur 2. Ces amendements contestés par l'Isnih, l'Anemf, l'Isnar-IMG et le Symhop (syndicat des médecins de l'hospitalisation privée - Csmf) avaient été déposés par les députés Préel et Bur. Adoptés en première lecture, ils visent d'une part, à donner au directeur des futures agences régionales de santé (ARS) la possibilité d'obliger un établissement privé se trouvant en situation de monopole, à garantir une proportion donnée d'actes en secteur conventionnel strict. Et tendent d'autre part, à priver d'indemnisation un médecin dont le contrat d'exercice est rompu du fait de son refus d'en renégocier les termes. Selon l'Isnih, Roselyne Bachelot « considère que ces amendements doivent être supprimés et que le problème de l'accès financier aux soins doit être résolu dans le cadre d'une vie conventionnelle renouvelée ».

L'Isnih ne semble pas avoir obtenu gain de cause concernant la gouvernance hospitalière et les nouveaux pouvoirs accordés par le projet de loi au directeur, sujet que les internes contestent et qui fédère contre lui la majorité des syndicats hospitaliers de médecins, paramédicaux et personnels, qui seront réunis en une grande manifestation unitaire le 28 avril prochain. En revanche, le président de la Commission des affaires sociales du Sénat et le rapporteur du texte auraient fait part aux internes de leur volonté « d'amender le texte de loi sur ce sujet ». Fort de ces engagements, mais néanmoins « vigilant », l'Isnih réitère « sa volonté de voir le texte évoluer et sa confiance dans le processus de négociation et de convergence en cours entre les conférences des présidents de CME, les sénateurs et le gouvernement ».